

COMMENTAIRES / INDICATEURS 2012 TRIMESTRE 3

	du	du du			(Mt. en milliers de dinars)		
	<u>du</u> <u>01/07/12</u> <u>au</u> 30/09/2012	<u>du</u> 01/07/11 <u>au</u> 30/09/11	<u>au</u> 30/09/12	<u>au</u> 30/09/11	<u>Var sept.</u> 2012-11	<u>au *</u> 31/12/11	
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	72 224	73 628	225 668	219 556	3%	289 34	
Intérêts et revenus assimilés	47 511	51 938	146 420	153 095	-4%	199 348	
Commissions (en produits)	15 919	13 332	49 352	38 481	28%	52 973	
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières Revenus du portefeuille d'investissement	8 526 268	7 945 413	24 117 5 779	22 619 5 361	7% 8%	31 292 5 732	
2) CHARGES D' EXPLOITATION BANCAIRE	24 860	27 897	71 570	84 932	-16%	107 927	
·	23 799	27 018	68 936	82 692	-17%	107 921	
Intérêts encourus et charges assimilées Commissions encourues	1 061	879	2 634	2 240	18%	2 883	
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0	0	0	1070	2 00.	
3) PRODUIT NET BANCAIRE	47 364	45 731	154 098	134 624	14%	181 418	
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	758	607	2 116	1 897	12%	2 430	
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	25 466	23 116	73 525	67 224	9%	92 243	
Frais de personnel	17 729	16 822	52 400	48 636	8%	65 80	
Charges générales d'exploitation	7 737	6 294	21 125	18 588	14%	26 43	
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			396 187	364 470	9%	361 65	
Portefeuille titres commercial			325 554	298 816	9%	299 24	
Portefeuille titres d'investissement			70 633	65 654	8%	62 41	
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE			3 279 548	3 022 632	8%	3 076 96	
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :			3 583 590	3 376 788	6%	3 315 95	
Dépôts à vue			1 361 462	1 126 014	21%	1 092 91	
Comptes d'épargne			1 329 663	1 140 780	17%	1 194 59	
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES			76 353	86 073	-11%	86 79	
10) CAPITAUX PROPRES *			346 030	305 722	13%	342 07	

^{*} Les capitaux propres sont présentés sans les résultats de la période du troisième trimestre 2012 et 2011. Ils sont présentés après affectation des résultats au 31/12/2011.



I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés aux 30 septembre 2012 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnés.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titres commercial et les titres de placement sous la rubrique portefeuille titres d'investissement.

Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoir maintenus dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants. Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 30 septembre 2012. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 septembre 2012 sont déduits du résultat.

Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 30 septembre 2012. Les charges courus et non échus sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 septembre 2012 sont rajoutées au résultat.



II/ LES FAITS MARQUANTS

Le chiffre d'affaires réalisé par Attijari bank au terme des neufs premiers mois de l'année 2012, a atteint 225,6 millions de dinars contre 219,6 millions de dinars au 30 septembre 2011, soit une progression de 3%.

Durant la même période, le produit net bancaire a enregistré une évolution de 19 millions de dinars, soit 14%. Cette augmentation provient essentiellement de la marge nette sur commissions +11 millions de dinars (+28%) et des gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières +2 millions de dinars (+7%).

Les dépôts de la clientèle ont également enregistré durant l'année 2012 une progression de 6% en particulier les dépôts à vue +235 millions de dinars (+21%) et l'épargne +189 millions de dinars (+17%).

Les crédits à la clientèle ont évolué de 256,9 millions de dinars ou +8 %.